



## 🏠 *Nouvelles lois en vue : Un coup de pouce pour les salariés en attente !* 🏠

Cher(e)s collègues,

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet de loi tant attendu **sur les congés payés et les arrêts maladie a été définitivement adopté par le Parlement le 10 avril 2024**. Cette nouvelle législation, inscrite dans la future Loi DDADUE 2024, promet des changements significatifs pour les travailleurs français.

Bien que l'attente de la promulgation soit toujours présente, il est essentiel de vous tenir informés des récentes évolutions qui pourraient impacter votre quotidien professionnel et personnel.

**Les nouveaux articles du Code du travail introduits par cette loi visent à renforcer les droits des salariés, notamment en matière de congés payés et d'arrêts maladie.** Ces mesures, si elles entrent en vigueur comme prévu, pourraient avoir un impact majeur sur votre bien-être au travail.

Il est cependant important de noter que cette législation pourrait encore faire l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel. Nous restons donc vigilants quant à son application définitive.

Dans cette attente, nous vous encourageons à rester informés et à suivre de près les développements de cette loi. Nous vous tiendrons bien sûr informés de toute évolution et des implications que cela pourrait avoir pour vous en tant que salariés.

Ensemble, restons mobilisés pour défendre et promouvoir les droits des travailleurs.

**Bien à vous,**  
**L'équipe de SUD HR** ✨